

## MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUE ET PRATIQUE

### Les cours théoriques collectifs :

Les cours de code pour le permis B sont dispensés en salle, en présentiel aux horaires suivants :

- Séance thématique de 18h à 19h, le lundi à Daunou et le mardi au Portel
- Mercredi de 14h à 16h
- Samedi de 10h à 12h

Les séances de code sont assurées par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les cours peuvent accueillir jusqu'à 20 élèves.

L'enseignant traite chaque question apparaissant sur l'écran avec les élèves pour une meilleure implication et compréhension de tous les détails (séries Icode).

### Les thématiques traitées sont :

Les effets sur la conduite dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments - L'influence de la fatigue sur la conduite  
 Les risques liés aux conditions météorologiques, aux états de la chaussée - Les usagers vulnérables - La pression sociale (publicité, travail...) - La pression des pairs - Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité

Pour les formations 2 roues, les auto-écoles n'organisent pas de cours en salle pour le code moto. L'apprentissage se fait exclusivement en ligne via Icode.

### Les thématiques traitées sont :

L'équipement du motard - Comment choisir sa moto - Les risques liés à la conduite des motocyclettes - La pression sociale (publicité, travail...) - La pression des pairs

### Les cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement (formation au permis B et au permis A).

Les leçons de conduite voiture sont d'une durée de 1 heure ou 2 heures maximum. Elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective (pour les 2 roues).

Les leçons de conduite moto individuelles ou collectives sont programmées en séance de 2 heures pour la pratique hors circulation et en séance de 1 à 2 heures pour la pratique en circulation. Ces durées peuvent être ajustées en cas de pédagogie collective.

Les élèves se rendent directement sur le lieu d'apprentissage (piste 2 roues).

Chaque élève reçoit un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève		Délais	Dispositions applicables
Réservation des leçons de conduite	Auprès du secrétariat dans les horaires affichés de l'établissement.	Jusqu'à la veille de la prise de leçon dans la mesure des disponibilités au planning	
Annulation des leçons de conduite	Auprès du secrétariat dans les horaires affichés de l'établissement par téléphone ou par mail.	48 heures avant la leçon (hors dimanche et jours fériés)	Toute leçon réservée et décommandée hors délai sera due, sauf motif dûment justifié.
Gestion des retards		Délais	Dispositions applicables
Retard de l'élève	Prendre contact auprès du secrétariat dans les horaires affichés de l'établissement	Jusqu'au jour même	Le cours sera effectué aux heures définies, amputées du temps de retard de l'élève
Retard du formateur	Le moniteur prévient directement l'élève ou le bureau prévient l'élève	Retard léger (5 à 10 mn dû à des problèmes de circulation) Retard conséquent (au-delà de 15 minutes)	Retard léger : la séance est décalée d'autant. Retard conséquent : la séance est reportée ultérieurement

### Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement

L'auto-école se réserve le droit d'annuler ou reporter les rendez-vous en cas de force majeure (panne accident, examen, maladie, intempéries...) et d'en prévenir l'élève le plus rapidement possible, dès la connaissance du problème.

L'auto-école s'engage à réorganiser la séance annulée dans les meilleurs délais